



**Légende réglementaire**

UA Limites de zone

Secteurs concernés par des zones inondées constatées

**Zones urbaines :**

- UA : zone urbaine correspondant au centre-bourg de moyenne densité à vocation mixte
- UB : zone urbaine correspondant aux quartiers périphériques du centre-bourg, de moyenne densité à vocation mixte
- UC : zone urbaine correspondant aux quartiers périphériques du centre-bourg, de faible densité à vocation mixte
- UE : zone urbaine à vocation économique
- US : zone à vocation de services liés aux installations sportives, socio-éducatives et de loisirs

**Zones A Urbaniser :**

- 1AU : zone d'urbanisation future, à court ou moyen terme

**Zones Naturelles :**

- N : zone naturelle

**Zones Agricoles :**

- A : zone agricole

1 Périmètre de 500 m autour de la gare

Emplacements réservés

Servitude instituée au titre du L 123-1-16 du Code de l'Urbanisme

Secteurs faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Espaces Boisés Classés au titre du L 130-1-7 du Code de l'Urbanisme

Répérage des bâtiments agricoles au titre de l'article R151-11 du CU (IBAN)

Bâtiment identifié pour le changement de destination

Répérage du patrimoine architectural au titre de l'article L 151-19 du CU (EPAP)

Élément de patrimoine (EPAP)

Élément de patrimoine paysager (Secteur de Parc=SP)

Parcs et Jardins (SPP)

Jardins familiaux (JF)

Linéaires ou éléments végétalisés protégés au titre de l'article L 151-23 du CU

Linéaires ou éléments végétalisés protégés

**Schéma Régional de cohérence écologique / trame verte et bleue du SCOT Lille Métropole**

Corridors écologiques

Réservoirs de Biodiversité à préserver

Principe de connexion à dominante écologique : fonctionnalité des milieux à maintenir ou restaurer

Principale liaison écologique prenant appui sur le réseau hydrographique : Potentiel à développer

**Inventaire des zones à dominante humide (source : SDAGE Artois Picardie 2016-2020)**

Zones à dominante humide

**Aires d'alimentation des captages (Grenelle)**  
Données issues du SCOT Lille Métropole

--- Limite entre AAC2 (vulnérabilité forte)/ AAC3 (vulnérabilité faible à moyenne)

--- Limite AAC3 (vulnérabilité faible à moyenne)

**Listing des emplacements réservés**

Numéro	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour rue du Général de Gaulle	1 900 m <sup>2</sup>	Commune
2	Création d'une liaison douce rue du Docteur Eloy	291 m <sup>2</sup>	Commune
3	Création d'une piste d'entretien pour une canalisation d'eau potable	400 m <sup>2</sup>	Commune
4	Création d'un espace vert et d'une liaison piétonne dans le cadre de la mise en valeur du Coteau des Moines	1 470 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'une liaison piétonne au droit du sentier de la Beurrière du Marais	619 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'une liaison piétonne	2 300 m <sup>2</sup>	Commune
7	Création d'une voirie	239 m <sup>2</sup>	Commune
8	Desserte de la gare	1 500 m <sup>2</sup>	Commune
9	Réalisation d'un parking	550 m <sup>2</sup>	Commune

**La Commune est soumise à différents risques :**

- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain (retrait / gonflement des argiles)
- Risque sismique (niveau 2)
- Risque T.M.D. (Transport de matières dangereuses)
- Canalisation de transport de Gaz et d'air liquide

CHEMY

SECLIN

ATTICHES

LA NEUVILLE

WAHAGNIES

CAMPHIN EN CAREMBAULT

LIBERCOURT

